



Commune de
BARCY

Place Sainte-Geneviève
77910 BARCY
tél.: 09 66 98 70 16
E-mail : mairie.barcy@orange.fr

**Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly
Commune de BARCY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

Le 05 mars 2026

Date d'affichage :

Le 05 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Quorum : 06

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars à 19h00, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE, Maire de BARCY.

Étaient présents : M. Pierre-Edouard DHUICQUE, Mme Katia POUGET-VACHER, Mme Anière GRONDIN-FUZELLIER, M. Gérald SCHROEDER, Mme Marie-Christine RENARD, M. Sébastien CHARPENTIER, M. Nicolas CODRON.

Absents excusés : M. Guillaume VAYSSE, M. Sébastien. BRAYER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Katia POUGET-VACHER élue secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 1er décembre 2025 et du 09 février 2026,
2. Vote du Compte de Fiscalité Unique 2025,
3. Affectations des résultats 2025,
4. Vote des subventions communales 2026,
5. Vote des taux des taxes locales 2025,
6. Délibération concernant la modification du périmètre du SDESM par l'adhésion des communes de Cesson et Sammeron,
7. Points divers et questions diverses,

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 ER DÉCEMBRE 2025 ET DU 09 FÉVRIER 2026**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les procès-verbaux du Conseil Municipal du 1^{er} décembre et du 09 février 2026.

VOTE DU COMPTE DE FISCALITÉ UNIQUE 2025

Monsieur le Maire, informe l'ensemble du Conseil Municipal que ce dossier n'est pas encore finalisé.

En conséquence, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter l'examen de ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Monsieur le Maire, informe l'ensemble du Conseil Municipal que ce dossier n'est pas encore finalisé.

En conséquence, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter l'examen de ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Monsieur le Maire, informe l'ensemble du Conseil Municipal que ce dossier n'est pas encore finalisé.

En conséquence, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter l'examen de ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Monsieur le Maire, informe l'ensemble du Conseil Municipal que ce dossier n'est pas encore finalisé.

En conséquence, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter l'examen de ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR L'ADHÉSION DES COMMUNES DE CESSON ET SAMMERON

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatifs aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2026-004 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Cesson ;

Vu la délibération n°2026-005 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Sammeron ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Cesson et Sammeron ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes de Cesson et Sammeron

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Vote : Pour (7), Contre (0), Abstention (0).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire, remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour leur implication et leur collaboration lors de ce mandat.

Nicolas CODRON, demande que l'on fasse un retour de la dernière réunion concernant la révision du P.L.U.

Nicolas CODRON, se renseigne sur l'évolution des négociations concernant la convention avec les assistantes maternelle.

Séance levée à 20h49.